



la SANTE un DROIT pour TOUS

6 Rue de Balaclava 33800 Bordeaux 0614555478

santepourtous33@gmail.com

Membre de la COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense
des Hôpitaux et Maternités de Proximité

Communiqué de presse du 16 avril 2018

relatif à la situation de Mr LCAZE Robert, en Gironde :

Le scandale des dépassements d'honoraires médicaux se confirme sur la place publique, il est temps d'en finir !

Nous dénonçons depuis une dizaine d'années la montée régulière des dépassements d'honoraires médicaux. Ils se sont multipliés depuis 1980 avec la création du secteur 2. Ils se sont maintenus malgré la suppression promise par la gauche politique. Ils n'ont même pas été freinés, contrairement à ce que qu'affirmait la Ministre de la Santé du quinquennat précédent. Ils représentent actuellement 14% (= 2,5 milliards d'euros par an) de l'ensemble des honoraires médicaux ; ils sont un des facteurs de la progression du renoncement aux soins dans notre pays, qui atteint près de 30% de la population ; ils sont l'occasion de doubles peines dont sont victimes une partie de plus en plus importante de nos concitoyens. Ils restent très impopulaires, un rapport de la DREES de fin 2017 confirme une opposition largement majoritaire (à 84%) de la population.

La situation vécue récemment par Mr Robert LCAZE à la Clinique Jean VILLAR de Bruges (cf article de Sud-Ouest du 14-4-18) nous semble particulièrement éclairante. Cet homme de 82 ans, vivant seul en milieu rural, a été victime d'un problème rachidien très douloureux qui a amené son médecin traitant à le faire admettre dans cet établissement. Proche du suicide dit il, vu l'intensité des symptômes, sa prise en charge lui laisse des séquelles également très douloureuses sur le plan financier : dépassements d'honoraires de 4850 € dont 4000 € pour le chirurgien, 700 pour l'anesthésiste et 150 pour le rééducateur fonctionnel. Ne pouvant payer en une seule fois, après refus à sa demande de réduction, il n'a pu obtenir qu'un paiement en 7 mensualités... !

Nous disons que cette pratique est inacceptable, contraire aux principes fondamentaux de notre Sécurité Sociale, source de notre cohésion nationale. **Nous demandons publiquement à la direction de cet établissement d'établir une médiation avec les « médecins dépasseurs » pour que ce surcoût financier intolérable, frappant un de nos « anciens », lui soit remboursé.**

Nous allons également échanger avec les divers responsables de cette situation (dont la Sécurité Sociale, l'Agence Régionale de Santé, des responsables politiques locaux et nationaux) pour que cesse ce type de pratique et que nous revenions à ce qui nous réunit depuis la Libération dans le domaine de la Santé :

« Contribution en fonction des revenus, prestations en fonction des besoins ».

Dans le même temps, le débat public :

- doit permettre aux « médecins dépasseurs » de nous dire quels sont leurs revenus actuels et souhaités. Nous les invitons une fois de plus à défendre la qualité de leurs pratiques médicales et à poser leurs revendications financières dans le cadre de la solidarité nationale.

-doit mettre à mal la collusion de l'ordre des médecins avec l'intérêt des médecins les plus marchands, contre celui des assurés sociaux ;

- doit également rappeler à Mme Agnès BUZYN, (Ministre des Solidarités et de la Santé, étonnamment absente dans ce dossier depuis sa prise de fonction) son ancien positionnement, elle qui avait « les dépassements d'honoraires en horreur » et l'inviter à passer à l'action...

Pour contact : Annie CARRARETTO 0670547685 - Bernard COADOU 0614555478